

## **Plan Local d'Urbanisme : dessiner l'avenir de la Métropole**

La MEL œuvre au quotidien avec les Municipalités pour un développement cohérent de son territoire. Pour cela, elle s'appuie sur le Plan Local d'Urbanisme.

### **Qu'est ce que le PLU ?**

Le PLU fixe les normes de planification de l'urbanisme de la Ville : il établit ainsi les principales règles applicables à l'utilisation du sol.

Il a pour vocation de répondre aux besoins des habitants et des usagers du territoire. Il traduit les projets de territoire, d'aménagement et les orientations d'une commune : habitats, déplacements, économie, espaces verts, consommation énergétique... Il détermine également les zones constructibles ou non et recense chaque parcelle et bâtiment.

Notre PLU intercommunal, le plus grand de France, constitue un espace de dialogue entre la MEL, les communes et les habitants. Il représente l'occasion d'exprimer sa vision du territoire, sa manière de le vivre aujourd'hui et de s'y projeter demain.

Pour répondre aux nouveaux défis de développement et aux enjeux environnementaux, une révision générale du PLU a été décidée en 2015.

### **Le PLU et les communes**

Élaborer ce document nécessite donc une méthode de travail transversale, où chacun dans son expertise doit apporter sa pierre à l'édifice.

La collaboration avec les communes est primordiale pour faire du PLU un document compréhensible, partagé et adapté aux réalités des pratiques du territoire. Les échanges avec la MEL permettent ainsi aux communes de proposer de nouvelles dispositions susceptibles de nourrir le contenu du nouveau PLU.

### **Le PLU et les habitants**

92% des métropolitains se déclaraient satisfaits de leur cadre de vie en 2016 (sondage initié par la MEL). Raison de plus pour les associer à la révision du PLU.

Pour cela, une démarche particulière a été mise en œuvre pour leur permettre de participer : différents outils ont été mis à disposition des habitants (cartographie, site internet, e-registre...).

## **Service Urbanisme**

160 rue du Général de Gaulle  
59110 La Madeleine  
France

[03 20 12 79 82](tel:0320127982)

Du lundi au vendredi : 8h15-12h (sur rendez-vous l'après-midi)

[service-urbanisme@ville-lamadeleine.fr](mailto:service-urbanisme@ville-lamadeleine.fr)

### **Lire aussi**

[Révision du PLU: concertation publique](#)